REGLEMENT PARTICULIER

18ème Rallye Régional des Monts de Vaucluse

Coupe de France coefficient 2

9 et 10 mai 2025

ASAC VAUCLUSIEN
Mairie de Velleron
Place du Château
84740 VELLEREON

Tél. : 06 28 54 07 53
Mail : asacvauclusien@orange.fr

TEAM SARRIANNAIS
Chez M. Sébastien PUJADES
141 route du Moulin
84260 SARRIANS

Tél. : 06 10 54 21 17 H.R.
Mail : team.sarriannais.vaucluse@gmail.com

Site Internet :
www.rallyedesmontsdevaucluse.com

La FFSA a établi un règlement standard applicable à tous les rallyes français. Le 18ème rallye des Monts de Vaucluse est organisé suivant ces dispositions. Le présent règlement précise et complète ce règlement standard. Les articles non cités dans ce règlement sont conformes au règlement standard.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	**Lundi 24 mars 2025**
Ouverture des engagements :	Dès parution du règlement
Clôture des engagements :	**Lundi 28 avril 2025 minuit**
Parution et distribution du road book	**Dimanche 4 mai 2025 de 9h00 à 16h00** *Lieu : Mairie - Salle 1er étage - Flassan* **Vendredi 9 mai 2025 de 8h00 à 18h00** *Lieu : Salle des Fêtes - Flassan*
Dates et heures des reconnaissances :	**Dimanche 4 mai 2025 de 9h00 à 18h00** et **Vendredi 9 mai 2025 de 8h00 à 18h00**
Vérifications administratives :	**Dimanche 4 mai 2025 de 9h00 à 16h00** *Lieu : Mairie - Salle 1er étage – Flassan* et **Vendredi 9 mai 2025 de 14h00 à 20h00** *Lieu : Salle des Fêtes - Flassan*
Vérifications techniques :	**Vendredi 9 mai 2025 de 14h15 à 20h15** *Lieu : Parc de regroupement – D184 - Flassan*
Heure de mise en place du parc de départ :	**Vendredi 9 mai 2025 à 14h15** *Publiée sur l'application Sportity.*
1ère réunion des Commissaires Sportifs :	**Vendredi 9 mai 2025 à 19h00** *Lieu : PC du rallye - Salle des Fêtes - Flassan*
Publication des équipages admis au départ le :	**Vendredi 9 mai 2025 à 21h30** *Publiée sur l'application Sportity.*
Départ du rallye 1° concurrent :	***Samedi 10 mai 2025 à 8h39*** *D184 - Flassan*
Arrivée du rallye 1° concurrent :	***Samedi 10 mai 2025 à 16h55*** *D184 - Flassan*
Vérifications finales :	Dès l'arrivée du rallye
Publication des résultats du rallye :	**30 mn après l'arrivée du dernier concurrent** *Publiée sur l'application Sportity.*
Remise des prix :	**Samedi 10 mai 2025, après l'arrivée du dernier concurrent** *Lieu : parc fermé final -* *Route de Mormoiron D184 – Flassan*

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club Vauclusien organise les **9 et 10 mai 2025** le **18ème Rallye régional des Monts de Vaucluse** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA sous :
le numéro Visa n° 20 et sous le Permis d'Organiser FFSA numéro 209 en date du 11/03/2025.

Comité d'Organisation

Co Présidents : GUTTIN YVES, Président de l'ASAC Vauclusien
Paul RUBINO, Président du Team Sarriannais

Et l'ensemble des membres du Team Sarriannais

Secrétariat du Rallye : Chez Sébastien PUJADES – 141 route du Moulin - 84260 SARRIANS

Téléphone : 06 10 54 21 17 **(H.R.)**
Mail : team.sarriannais.vaucluse@gmail.com

Organisateur technique

Nom : TEAM SARRIANNAIS
Adresse : Chez Sébastien PUJADES - 141 route du Moulin – 84260 SARRIANS
Représenté par M. Paul RUBINO – Licence 118002
Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

Tableau d'Affichage Officiel

Le tableau d'affichage officiel sera le tableau d'affichage numérique, publié sur l'application Sportity.

Il n'y aura pas de tableau d'affichage officiel physique.

Tous les concurrents seront informés par une notification électronique de la publication de tout document sur le panneau d'affichage numérique.

L'application Sportity

(Téléchargeable gratuitement pour les appareils iOS sur Appstore et pour les appareils Android sur Google Play).

Afin de s'assurer qu'au moins, 1 des membres de l'équipage à télécharger l'application, une vérification contre émargement sera faite lors des vérifications administratives

Le mot de passe est : **MDV25**

1.1P. OFFICIELS

Fonctions	Noms	
Délégué Ligue au RTS	M. POCHON Jean Paul	Licence n° 1793
Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Mme PECOUT Annick	Licence n° 154215
Commissaires sportifs :	M. GAUTHIER Jacques M. POUQUINE Georges	Licence n° 35196 Licence n° 20225
Directeur de Course : Directeurs de course Adjoints :	M. BALDIT Nicolas M. BARDIN Yannick Mme ROL Éveline	Licence n° 134045 Licence n° 46622 Licence n° 31600
Directeur délégué à la BBR	M. ROL Sébastien	Licence n° 44492
Directeurs de Course délégués aux ES :	M. ANDREANI François Mme VINCENSINI Marie Odile	Licence n° 132975 Licence n° 9658
Commissaire Technique responsable : Commissaires Techniques adjoints :	M. MANGEMATIN Christian M. CANEL Jean Louis M. FORESTELLO Jean Pierre M. MOLINES Michel M. ROQUE Joël	Licence n° 6507 Licence n° 50539 Licence n° 11620 Licence n° 9502 Licence n° 3713
Commissaire Technique responsable VHC :	M. BLANC Philippe	Licence n° 38131
Chargé des relations avec les concurrents :	M. HARDY Patrick Mme GINIER Valérie	Licence n° 233379 Licence n° 174698
Classements :	VALENTIN Cédric Patrick soft / Sportity	Licence n° 190616
Juges de faits :	A l'exception des membres du collège des commissaires sportif du rallye, tous les officiels figurant sur le règlement particulier sont déclarés compétents.	
Speaker	M. BRAHIC Laurent	

Postes commissaires :

ES 1-3-5 : 11 postes commissaires dont 7 postes de commissaires inter
10 extincteurs – 1 ambulance
ES 2-4-6 : 10 postes commissaires dont 6 postes de commissaires inter
9 extincteurs – 1 ambulance

1.2P. ELIGIBILITE

Le 18ème Rallye Régional des Monts de Vaucluse compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2025 – coefficient 2
- Le challenge des rallyes de la Ligue du Sport Automobile PACA

1.3P. VERIFICATIONS

Lors de la distribution des Road Book, des vérifications administratives seront proposées aux équipages présentant l'intégralité des documents nécessaires (permis de conduire en cours de validité, licence 2025 et photocopie de la première page de la fiche d'homologation de la voiture).
Dans ce cas, les équipages recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification des voitures de reconnaissance et de course.
Elles auront lieu le dimanche 4 mai 2025 de 9h00 à 16h00 à la Mairie de Flassan, salle au 1er étage.

Les vérifications administratives auront lieu le :

Vendredi 9 mai 2025 de 14h00 à 20h00 à la salle des fêtes de Flassan.

ATTENTION, les voitures de course et/ou remorques ne sont pas autorisées dans le village.

Les vérifications techniques auront lieu le
Vendredi 9 mai 2025 de 14h15 à 20h15 au parc de regroupement, route départementale 184 à Flassan.

Les vérifications finales seront effectuées au garage : SILVESTRE AUTO SPORT – 222 route de Carpentras à Mormoiron. Taux de la main d'œuvre : 60 € TTC / heure.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 18ème rallye régional des Monts de Vaucluse 2025 doit remplir sa demande d'engagement en ligne sur le site FFSA : **https://engagement.ffsa.org.**
Vous retrouverez le lien en vous rendant sur le site du rallye www.rallyedesmontsdevaucluse.com.
L'engagement sera validé seulement après réception de la **feuille dûment complétée EN LIGNE.**
Elle devra être ensuite imprimée, signée, **accompagnée des droits d'engagements** et envoyée par la poste au **plus tôt le lundi 24 mars 2025 au plus tard le lundi 28 avril 2025** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

TEAM SARRIANNAIS - Chez Sébastien PUJADES - 141 route du Moulin – 84260 SARRIANS

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **140 voitures maximum** pour l'ensemble des deux rallyes (moderne + VHC)

3.1.11.1P. Les **droits d'engagement** sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **350 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 700 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement par chèque ou virement, infos sur le site **https://engagements.ffsa.org.**

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement par mail.
L'organisateur se réserve le droit d'annuler cette épreuve si le nombre d'engagés est inférieur à 70 au jour de la clôture des engagements.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.2P. PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement au parc prévu à cet effet figurant sur le road book et réservé aux véhicules d'assistances uniquement identifiés lors des vérifications administratives.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye régional des Monts de Vaucluse 2025 représente un parcours de 119,750 km.
Il est divisé en 1 étape et 3 sections.
Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,900 km.
Les épreuves spéciales sont :

ES 1 – 3 – 5 : La Gabelle – 6,950 km (x 3)
ES 2 – 4 – 6 : Saint Jean – 6,350 km (x 3)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**.

Le **Dimanche 4 mai 2025 de 9h00 à 18h00** et le **Vendredi 9 mai 2025 de 8h00 à 18h00.**

En accord avec les communes, il vous sera demandé d'être vigilant et de limiter vos vitesses sur les routes des ES et en agglomération ou aux abords des habitations.
De nombreux contrôles seront effectués par des juges de faits.
En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course du concurrent (refus de départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagements.
Les reconnaissances sont interdites en dehors de ces horaires, des contrôles seront effectués non seulement les jours autorisés mais aussi en dehors des jours et créneaux horaires autorisés.

L'organisation se réserve le droit, d'après les éditions précédentes et à venir, d'étudier les demandes d'engagements des contrevenants avant leurs acceptations.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.5.18.1. OFFICIELS ET PERSONNELS

Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaires Chef de poste	Chasubles Orange barrée
- Commissaires de route	Chasubles Orange
- Chronométreurs	Chasubles Bleues
- Directeurs d'épreuve	Chasubles Rouges

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

10.1P PRIX

Classement	Général	Classe				Pilote Féminine	
Partants		1 à 2	3 à 6	7 à 9	10 et +	1 à 4	5 et +
1er	250 €	100 €	175 €	350 €	350 €	175 €	350 €
2ème	150 €		85 €	175 €	175 €		175 €
3ème	100 €			85 €	100 €		100 €
4ème					50 €		

Les prix sont cumulables et seront envoyés ultérieurement par la Poste.

10.2P COUPES

Les concurrents primés recevront également une coupe ou un trophée.

10.3P REMISE DES COUPES

La remise des coupes / trophées aura lieu :
Samedi 9 mai 2025, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, au parc fermé final à Flassan, départementale 184.